



LETTRE D'INFORMATION

du SYNDICAT DES EAUX ET DE SERVICES AUXOIS-MORVAN

5 rue du 8 mai- 21140 SEMUR-EN-AUXOIS - Tél. 03 71 95 00 01- administration@sesam21.fr- www.sesam21.fr

**JANV
2020**

TRAVAUX AEP

Renouvellement de CANALISATIONS

En complément du diagnostic permanent, une campagne de recherche de fuites sur le réseau de distribution d'eau potable (AEP) a été réalisé. Elle a permis de constater des tronçons de canalisation très fuyards. Des travaux vont être engagés sur les communes de **Corrombles** et **Ville-neuve-sous-Charigny**.



Renouvellement de BRANCHEMENTS

Le SESAM réalise des diagnostics sur les branchements d'eau potable (AEP) afin de vérifier l'état de ces réseaux. Plusieurs branchements présentent des fuites.

Pour les résorber, des travaux vont être engagés sur **Fontangy** et **Massingy-les-Vitteaux**.

Interconnexion Vitteaux-Cessey-les-Vitteaux

En période d'étiage et de sécheresse, le captage de Cessey-lès-Vitteaux se révèle insuffisant et le hameau présente des difficultés d'alimentation en eau potable (AEP). Pour y remédier des travaux d'interconnexion du réseau d'eau potable entre **Cessey** et **Vitteaux** sont en cours.

TRAVAUX DECI

Création de POINTS D'EAU

Le SESAM a réalisé des diagnostics et des schémas directeurs communaux pour les maires, responsables de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) de leur commune.

Au regard des résultats, il a été diagnostiqué le besoin de créer des points d'eau :

Citernes Incendie : Courcelles-les-Semur et Saint-Mesmin

Poteaux Incendie : St-Andeux, Montberthault, Grignon et Massingy-les-Semur.



TRAVAUX ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Opérations BRANCHEMENTS Semur - Epoisses - Toutry

Le but de ces vérifications de conformité des branchements est de s'assurer que les raccordements aux différents réseaux d'eaux usées sont conformes aux réglementations en vigueur.

Les communes de **Semur**, **d'Epoisses** et **Toutry** sont en cours d'études. En cas de non-conformité, les travaux seront réalisés dans le cadre d'une opération groupée financée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et menée par le SESAM.

Les propriétaires concernés doivent signer une convention qui les engage à réaliser les travaux et à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 50% pour l'étude à la parcelle et sur la base d'un forfait de 3 000 € TTC par branchement pour la réalisation des travaux.



Tous ces travaux peuvent être subventionnés par l'Etat au titre de la DETR 2020, le Conseil Départemental au titre de Village Côte d'Or et et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie au titre de son 11^{ème} programme.



**CONSEIL
AUTOMOBILISTES, ATTENTION AU CHANTIER !**



30

Attention
CHANTIER
Ralentissez !



Respectez
les feux
de chantier



Pas de
Téléphone
au volant